

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 19 Septembre 2023

Présents : MM. COLLEMAN Jean Daniel (Président), BEN AISSA Akim, EZKIYOUH Mohamed, BOUAISS Fouad, ZEGHLI Mourad, KINNOUS Chaïb, VAN MEEL Alan, MOURABIT Adil, DE CASTRO Silva Loïc

Excusés : MM. BEN MALEM Abdellatif & MAKECHOUCH Youssef & Mme SPALACCI Sarah

Assiste : Mme CARLE Olivia

Lecture et approbation du procès-verbal du 12 septembre 2023.

Approuvé à l'unanimité

Convocation :

Monsieur BENMOUFFOK Djelloul, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le mardi 26 septembre 2023 à 18 :30 pour affaire vous concernant.

Lecture du courrier

➤ **STOC Villelaure**, Reçu vos félicitations concernant l'arbitrage de Mme COLIN Emilie, transmit.

✉ secretariat@grandvaucluse.fff.fr

📍 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

☎ 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

- **Olympique Saltesien**, Reçu votre demande d'arbitre pour la rencontre du 24 septembre 23, 15h00, Olympique Saltésien/Malaucène RG 3, réponse vous sera donnée dans la mesure du possible
- **Monsieur RAHIH Adam**, Reçu votre courriel concernant vos problèmes de réception de mail ainsi que votre demande de désignation, concernant le problème de réception, merci de vous rapprocher du secrétariat, pour votre demande désignation la CDA prend note.
- **MJCV Bollène**, Reçu votre courriel en date du 18 septembre 2023, après avoir pris attache avec l'arbitre, celui-ci nous a confirmé qu'il s'agissait d'un simple fait de jeu.
- **AVS CAMARETOIS**, Reçu votre courriel concernant l'absence de l'arbitre lors du match Nyons – Camaret U 14 D2
- **Monsieur HANTLAOUI Mohamed**, Reçu votre courriel concernant votre disponibilité pour le samedi 23/09, suite sera donnée dans la mesure du possible
- **Monsieur MOUSSA Houmadi**, Reçu votre courriel concernant votre indisponibilité due à votre désignation en futsal, pris note
- **FC VILLENEUVE**, Reçu votre courriel concernant l'absence de l'arbitre U15 D1 entre Villeneuve/Monteux
- **Monsieur GOREN Ferhat**, Reçu votre courriel concernant votre indisponibilité pour la saison complète
- **Monsieur BELHADRI Yanis**, Reçu votre courriel concernant votre demande, oui vous avez obligation de vous présenter au test écrit (date figurant sur le présent PV) et test physique comme tous les arbitres en activité.
- **Madame COLIN Emilie**, Reçu votre courriel concernant votre disponibilité pour le samedi après-midi à partir de 15h00
- **Monsieur JACQUES Pierre**, Reçu votre courriel concernant votre arrêt de l'arbitrage pour raison médicale, la CDA vous remercie pour les services rendus
- **Monsieur ZENSNI Ramdan**, Reçu votre courriel, la date du test écrit figure sur le présent PV, noté votre disponibilité pour le samedi 23/09.
- **FC VILLENEUVE**, Reçu votre courriel concernant la non-désignation d'arbitre pour le match U16 FC Villeneuve/ Les Angles, un arbitre a été désigné sur ce match
- **Monsieur TAHRI Salim**, Reçu votre courriel concernant votre double désignation sur la 2^{ème} journée, rectification a été faite
- **AS SAHUNE, Monsieur GRAUGNARD Henri**, Reçu vos félicitations concernant la prestation de Monsieur EL HASSOUNI Abdellah sur le match AS SAHUNE/ LES DENTELLES, transmit.
- **SAINT DIDIER ESPERANCE PERNOISE**, Reçu votre courriel concernant votre demande d'arbitre sénior en U15 D1, une réponse sera faite dans la mesure du possible
- **Monsieur BOUAÏSS Amin**, noté votre absence au stage des jeunes arbitres du 23/09 pour raison professionnelle, une date de rattrapage vous sera communiquée ultérieurement
- **CRA MEDITERRANEE**, Reçu votre courriel concernant la réglementation de la Commission Médicale Fédérale, quant à la désignation des arbitres de niveau régional
- **Monsieur EL OUARYAGHY Soufian**, Reçu votre candidature en qualité de référent des arbitres D1, réponse vous sera faite dans les meilleurs délais
- **OLYMPIQUE MONTELAIS, Monsieur SAVY Baptiste**, Reçu vos félicitations concernant la prestation de Monsieur BENDOUMA Yanis sur le match MONTEUX/SAINT REMY U14 D1, transmit.
- **Monsieur THON Gérard**, Reçu votre courriel concernant votre candidature en qualité d'observateur, malheureusement celle-ci n'a pas été retenue, la CDA vous remercie.
- **CFC AVIGNON, Monsieur Paul CELLIER** Reçu vos félicitations concernant la prestation de Monsieur BEN AÏSSA AKIM lors de la rencontre U15 D1 CFC Avignon/Tour d'Aigues, transmit.
- **Monsieur MARQUIER Gérard**, Reçu votre demande de mise en indisponibilité (année sabbatique) pour la saison 2023-2024 ; reçu également votre candidature en qualité d'observateur, candidature adoptée à l'unanimité.
- **MEDITERRANEE CRA**, Reçu votre rappel de l'Article 1 Mesdames, Messieurs les officiels,

Nous vous rappelons l'article 1 des Statuts de la Fédération Française de Football qui précise : « L'association dite "Fédération Française de Football", fondée le 7 avril 1919 par transformation du "Comité français interfédéral" créé en 1906, et reconnue d'utilité publique par décret en date du 4 décembre 1922, comprend des groupements sportifs dénommés Clubs ayant pour but principal ou accessoire de faire pratiquer le football.

La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses.

Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique. A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- Tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- Tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- Tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
- Toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées. »

Programme Formation :

Rappel :

- Une consultation via Google Chrome, déposée sur les boîtes mail des arbitres est lancée, sur l'adhésion ou non d'une formation continue concernant les lois du jeu. (Un ou deux samedi matin au district, comprenant projection vidéo en situation réelle et questionnaire. Le corrigé des questionnaires sera réalisé collégalement et n'influera pas sur le classement des arbitres)
- Les dates de formations FIA Initiale ont été définies comme suit :
Date N° 1 : **Du 23 au 26 Octobre 2023**
Date N° 2 (Samedis) : **18/11 – 25/11 – 02/12 – 09/12 2023**
Date N° 3 : **Du 26 au 29 février 2024**
FIA continue hybride, en attente du retour de la CTRA

Test écrit.

La date du test écrit a été arrêtée au **25/11/2023 9h00 au district**, l'ensemble des arbitres sont priés de prendre toutes leurs dispositions afin de satisfaire à ce test. **Les arbitres qui n'auront pas obtenu la note requise, se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur.**

La CDA rappelle qu'une consultation via Google Chrome a été lancée pour déterminer le bien-fondé d'une formation continue les samedis matin dans les locaux du District

Date rattrapage test physique

Les dates de rattrapage au test physique ont été arrêtées comme suit : **samedi 23/09 matin à partir de 8 :30**

Les arbitres qui n'auront pas satisfait aux exigences physiques se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur



Les arbitres n'ayant déposé leur dossier médical complet avant le lundi midi 18/09, ne pourront pas effectuer le test physique

RAPPEL Stage de rentrée des jeunes arbitres 23/09/2023

La CDA se réserve le droit de ne pas désigner les arbitres qui n'auront pas satisfait à ce stage de rentrée ou qui se seront absentes avant la fin du stage.

Les arbitres n'ayant pas déposé leur dossier médical complet avant le lundi midi 18/09, ne pourront pas effectuer le test physique et par conséquent ne seront pas désignables

- 8 :00 / 8 :30 - Accueil des participants – **Pointage feuille de présence**
- 8 :30 / 8 :45 - Exposé du déroulement du stage
- 9 :00 / 11 :00 – Test physique
- 11 :00 / 12 :00 – QCM
- 12 :00 / 13 :30 – Repas (Buffet froid – salades, crudités et pizzas fromage, dessert)
- 13 :30 / 16 :00 – Ateliers (Participation des tuteurs et observateurs)
 - ❖ Modifications lois du jeu
 - ❖ Désignations & Règlement intérieur
 - ❖ Atelier spécifique assistants
 - ❖ Gestion des conflits
- 16 :00 / 16 :30 Questions diverses
- **Pointage des présents en fin de stage**

Contrôles :

Conformément au règlement intérieur, les observations des arbitres se dérouleront comme suit :

- Catégorie D1 : 3 contrôles effectués par Messieurs Bouaïss Fouad, Wolf Benoît & Coleman Jean Daniel
 - Catégorie D2 : 3 contrôles effectués par Messieurs Tabich Omar, Marquier Gérard & Baffier Bruno
 - Catégorie D3 : Cette catégorie sera partagée en deux poules. 2 contrôles seront effectués par Messieurs Bouaïss Fouad, Talbi Rachid, Jeau Lecellier & Coleman Jean Daniel
 - Catégorie D4 : 1 contrôle effectué par Messieurs Jeau Lecellier & Emile Rouire
- Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Candidatures ligue :

*La date limite des candidatures ligue est fixée au 30 septembre 2023, les arbitres souhaitant faire **ou ayant fait acte** de candidature sont priés de se manifester par mail au secrétariat du District avant cette date.*

Questions diverses :

Pas de questions diverses

Le Président lève la séance à 21 :30

